

# Commerce extérieur : L'« exception agricole » au Sénat

réservé aux abonnés

13.03.20



Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture, expose l'exception agricole au Sénat. © Capture d'écran de la diffusion web de la séance au Sénat

À la suite du président de la République, le ministre de l'Agriculture Didier Guillaume prend position pour l'exception agricole. Qu'en pensent les syndicats ?

Lors de la séance publique du 20 février 2020 au Sénat, [consacrée au débat sur l'action du gouvernement en faveur de l'agriculture](#), le ministre de l'Agriculture a rapporté les propos du président de la République sur **l'exception agricole**. Selon lui, [lors de la remise des prix d'excellence du Concours général agricole le 17 janvier 2020](#), Emmanuel Macron « a évoqué pour la première fois **l'exception agricole et agroalimentaire française** sur le même titre que **l'exception culturelle** ».

## Une première pour un président

Didier Guillaume a renchéri : « Aujourd'hui, la position du président de la République et du gouvernement est claire : on ne peut pas échanger de l'alimentation et des produits agricoles contre des voitures ou des fusées. » Pour le ministre, dans tous les accords commerciaux et internationaux, l'agroalimentaire et l'alimentation ne peuvent pas occuper la même place que le reste. Sinon, l'agriculture et l'agroalimentaire seront toujours perdants. Didier Guillaume insiste sur le fait que « c'est la première fois qu'un président prend ces positions ».

## L'incertitude du « en même temps »

Bernard Lannes, le président de la **Coordination rurale** salue les propos du ministre. « Cela fait plus de 20 ans qu'on en parle, alors ça fait chaud au cœur. Stéphane le Foll en avait déjà parlé mais il n'avait rien fait. »

Pour le président du deuxième syndicat agricole, le nouveau coronavirus Covid-19 démontre l'intérêt de cette « exception agricole ». Cette [pandémie de coronavirus](#) paralyse notre système d'approvisionnement. Or, « si on n'a plus de voiture, on peut marcher, mais **si on n'a plus de nourriture, c'est la révolution** ». À peu de frais, on peut relancer la production française pour avoir le minimum pour pouvoir passer des crises, explique-t-il.

Interrogé sur la cohérence de l'exception agricole au sein de la vision d'Emmanuel Macron, Bernard Lannes répond, en citant le « en même temps » du président de la République : « Il est capable de prendre des décisions contradictoires. »

À l'heure d'une incertitude sur le montant du budget de la Pac, une taxation aux frontières pourrait être, selon lui, une solution pour financer l'agriculture française. Le syndicaliste souhaite voir un protectionnisme éclairé se mettre en place.

### **Position pas si claire que ça**

Pour Nicolas Giraud, porte-parole de la **Confédération paysanne**, le ministre fait probablement référence aux récentes discussions entre les administrations européennes et outre-Atlantique. [Les Américains souhaitent en effet pouvoir exporter en Europe du poulet au chlore et du bœuf aux hormones](#), à défaut de quoi les États-Unis menaceraient de taxer l'arrivée de voitures.

Cependant, pour Nicolas Giraud, la position du gouvernement n'est pas si claire que ça car **il est favorable au Ceta**. Les denrées agricoles sont et seront échangées au travers de ces accords commerciaux, insiste-t-il.

Enfin, le troisième syndicat agricole ne se dit pas favorable à l'exception agricole si elle ne protège que ce secteur : « Ce n'est pas seulement l'agriculture qui devrait bénéficier d'une protection. Les accords de libre-échange sont néfastes dans tous les domaines. »

### **Que des paroles tant que ce n'est pas appliqué**

Patrick Bénézit, secrétaire général adjoint de la **FNSEA**, affirme que le combat contre [les distorsions de concurrence](#) est porté par son syndicat depuis des décennies. « C'est l'objet de notre lutte contre les traités de libre-échange » (Ceta, Mercosur, accord australien) : « **N'importons pas l'agriculture que nous ne voulons pas.** » Par exemple, les agriculteurs canadiens utilisent 46 molécules interdites en Europe », précise le secrétaire général adjoint. « Les conditions d'élevage ne sont pas du tout les mêmes », ajoute-t-il.

« Pour nous, ce ne sont que des paroles tant que ce n'est pas appliqué. Il y a un outil, **l'article 44 de la loi Egalim** et il suffit de le mettre en œuvre. Mais force est de constater qu'il n'y a même pas un début d'application de cet article en France », explique Patrick Bénézit.